



CONSEIL DE DIRECTION
86^{ème} session
Rome, 16-18 avril 2007

UNIDROIT 2007
C.D. (86) 13
Original: français
Mars 2007

Point n° 13 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Information sur</i> • <i>le Programme de bourses de recherches</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les mesures d'accompagnement des travaux législatifs</i>• <i>la coopération avec l'OHADA pour la préparation d'un Acte uniforme sur les contrats</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>A.G. (56)2; Etude LXV – Bourses exéc. 18 Rev. C.d. (85)4 et 19</i>

PRINCIPAUX PARAMETRES DE DISCUSSION PROPOSES PAR LE SECRETARIAT

Priorité			
	élevée	moyenne	Basse

I. Plan stratégique

- Objectif général d' "Assistance au développement par le droit" – cf. para. 9.
- Objectif stratégique No 2: mise en valeur des moyens de recherche et renforcement des capacités;
- Objectif stratégique No 3: la conversion des capacités législatives et de recherches en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur (cf. para 24-31)

II. Programme de travail 2006-2008

Oui

III. Evaluation actuelle

Calendrier			
	respecté	léger retard	non respecté

Objectifs	Proposer un Programme de coopération juridique dynamique tenant compte des moyens financiers et humains très limités du Secrétariat
Implications en personnel	Une chargée de recherches (à temps partiel) Une secrétaire à temps partiel pour les aspects logistiques du Programme de bourses
Implications budgétaires	Programme de bourses de recherches: Budget d'UNIDROIT Chap. 11: en 2006: € 15.000; en 2007 : € 10.000 ; Contributions volontaires (versées en 2006 et utilisées en 2006/2007): € 35.950 Préparation d'un avant-projet d'acte uniforme OHADA sur le droit des contrats: allocation extrabudgétaire du Gouvernement suisse en septembre 2003 (CHF 190'000 – approx. € 120.000) Renforcement de la coopération avec les Etats membres de l'ASEAN, notamment par des ateliers de formation (un montant équivalent à €10.000 de contribution extra-budgétaire en nature et en argent est assuré ; d'autres contributions sont demandées) Appel à contributions volontaires pour la tenue du Colloque sur "L'harmonisation du droit OHADA des contrats", Ouagadougou 15-17 novembre 2007
Recommandations/ conseil demandé	voir § 9 <i>infra</i>

Introduction

1. Les besoins spécifiques des pays en développement et en transition économique dans le processus de modernisation de leur infrastructure juridique, au regard des enjeux actuels de la globalisation des échanges, est au centre des préoccupations d'UNIDROIT et oriente clairement les travaux législatifs de l'Organisation¹. Cependant, une action spécifique visant à renforcer la portée de ces travaux est nécessaire – surtout pour une petite organisation dont les réalisations sont très insuffisamment connues –, pour donner aux destinataires concernés l'information pertinente sur l'existence et la mise en œuvre pratique de ces instruments, et fournir aussi des moyens accrus pour acquérir une expertise dans les matières concernées.

2. Le *Programme de coopération juridique*² peut revêtir de multiples formes. Le Secrétariat a cependant – et de tout temps – cherché à privilégier les activités qui ont la meilleure efficacité au regard d'un emploi très modeste, voire marginal, de ressources. L'accent est en conséquence mis sur • le Programme de bourses de recherches pour des juristes provenant de pays en développement et en transition économique • des mesures d'accompagnement des travaux législatifs par des activités d'information dans les pays membres ou non membres sur l'activité d'UNIDROIT (par l'organisation de séminaires, la promotion des contacts institutionnels ou personnels, la diffusion d'informations au travers des publications ou Internet etc.) en vue de permettre aux milieux juridiques concernés de prendre plus étroitement part aux travaux

¹ Les travaux préparatoires des instruments en préparation font tous référence aux destinataires privilégiés que sont les pays en développement et en reconversion économique (en matière de financement: loi-type sur le leasing; les garanties internationales sur le matériel mobile; les Principes d'Unidroit; les règles harmonisées pour les marchés financiers émergents.

² Quant aux objectifs et aux moyens du Programme de coopération juridique, Cf. la présentation détaillée faite par le Secrétariat à l'intention de l'Assemblée Générale à sa session de 2002 (cf. A.G. (56)2).

d'UNIDROIT et de retirer pleinement les avantages correspondants de cette participation • des activités ponctuelles d'assistance technique, dont un exemple particulièrement illustrateur est la préparation d'un avant-projet d'acte uniforme OHADA sur le droit des contrats, ou encore l'initiative ASEAN discutée à la 85^{ème} session du Conseil (C.D. (85) 4 et 19). Ces différentes activités sont reprises ci-après.

I. – LE PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES 1993-2007

3. On renverra également au document préparé pour la 83^{ème} session (2004) du Conseil de Direction (cf. C.D. (83) 14). Pour le compte rendu annuel d'exécution en 2006: voir Etude LXV - Bourses: Exéc. 18 rev.

a) Objectifs

4. On rappellera ici brièvement que:

- **166 chercheurs** ont été accueillis à ce jour, financés en tout ou en partie par des fonds d'UNIDROIT ou de donateurs extérieurs pour des durées moyennes de 2 mois, qui ont conduit des recherches en relation avec des instruments d'UNIDROIT – ou sur le droit uniforme en général. Ce public de haut niveau tire un avantage essentiel des ressources considérables de la bibliothèque d'UNIDROIT;
- **des avantages majeurs aux pays d'origine** ont ainsi été rendus possibles, dans le sens de la modernisation du droit, de la mise en œuvre des instruments de droit uniforme, de la formation et de la divulgation (par des articles, des avis aux Gouvernements, la mise à jour d'enseignements universitaires etc.);
- **des avantages induits considérables pour UNIDROIT**: les anciens chercheurs constituent un réseau d'experts dans plus de 50 pays, qui renforcent la participation de pays membres dans la vie de l'Institut ou permettent d'établir des liens académiques ou institutionnels avec des Etats non membres ou avec d'autres organisations internationales, et qui ont un rôle essentiel de démultiplication de la promotion et de la divulgation des activités d'UNIDROIT ³.

b) Moyens

5. Les ressources du Programme bien que en hausse au regard de l'exercice 2006 ne laissent pas d'être modestes.

- **L'allocation du Chapitre 11 du Budget**: suite à la décision de l'Assemblée Générale à sa 60^{ème} session le 1^{er} décembre 2006 de réduire l'allocation de € 15.000 en 2006 à € 10.000 en 2007, elle correspond maintenant à 0,55% des contributions autres que l'Italie, au lieu du 1% qui était le chiffre de référence décidé lors de la création de ce poste budgétaire (et qui serait de € 17.900). Bien que cette allocation porte sur le

³ Certains anciens boursiers se trouvent dans des positions-clés de leur Gouvernement et sont les interlocuteurs d'UNIDROIT dans leur administration. Plusieurs ont été nommés correspondants d'UNIDROIT et ont collaboré à la Revue; nombre ont participé (y compris comme représentants de leur Gouvernement) dans des rencontres et séminaires d'UNIDROIT; l'adhésion de nouveaux Etats est facilitée par les efforts des chercheurs invités; - des contacts institutionnels ont été établis avec d'autres organisations internationales, dont on citera l'OHADA et la SADC; - innombrables sont les cas de traduction d'instruments d'UNIDROIT et de diffusion de l'information les concernant dans les pays d'origine des boursiers, qui ont dans certains cas mené à la ratification de ces instruments.

Programme de coopération juridique en général, l'essentiel de la somme sert au financement de bourses de recherches.

- **La participation volontaire de donateurs extérieurs:** Le Secrétariat a la satisfaction de reporter un bilan encourageant. Outre les Gouvernement de République de Corée et de la République populaire de Chine qui contribuent au Programme depuis plusieurs années, plusieurs nouveaux donateurs s'y sont associés en 2006 : le Gouvernement italien (Ministère des Affaires Etrangères) pour une bourse partielle *ad personam* et le Gouvernement espagnol pour 4 bourses ; les membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT (1 bourse) et le Secrétaire Général d'UNIDROIT (1 bourse) ; enfin la *UK Foundation for International Uniform Law* (1 bourse de 4 mois).

Le Secrétariat espère que ces donateurs renouvelleront leur soutien en 2007 et seront rejoints par de nouveaux bailleurs de fonds.

II. – ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS DE DROIT UNIFORME

6. Cette activité est développée progressivement autour des instruments législatifs d'UNIDROIT, dans le but de faciliter leur compréhension et leur application au niveau national, en ayant à l'esprit particulièrement les besoins des pays en développement ou en reconversion économique.

7. Par ailleurs, le Secrétariat accorde une attention particulière à une coopération efficace avec les Gouvernements et les autres organisations internationales, pour rationaliser les moyens et améliorer la qualité des initiatives. Les séminaires en particulier en fournissent l'occasion. On signalera :

– A sa 85^{ème} session, le Conseil a entériné la proposition du Secrétariat visant à monter une initiative destinée aux Etats membres de l'ASEAN et destinée à améliorer la capacité des administrations nationales de mettre en œuvre les instruments de droit uniforme.

– Centre du commerce international (CCI – OMC/CNUCED) : dans le cadre de son programme de d'information et de promotion des instruments internationaux existants notamment en matière de commerce et investissements, le CCI a organisé des ateliers au Vietnam (Hanoi) les 9-10 octobre et en Roumanie (Bucarest) le 14 décembre auxquels ont participé des représentants des ministères du commerce, de la justice et des affaires étrangères, ainsi que des praticiens et des universitaires, lors desquels ont été présentés les instruments d'UNIDROIT, et ont ouvert des perspectives concrètes d'adhésion ou de ratification par ces pays.

– Union africaine : Atelier sur l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, Tshwane, Afrique du Sud 12-14 décembre (organisé conjointement avec le Ministère sud africain du commerce et de l'industrie). La participation d'UNIDROIT dès le stage préliminaire de cette nouvelle initiative devrait assurer une bonne coordination de la coopération ultérieure, et a permis d'élargir les contacts avec les pays d'Afrique.

– Séminaire "Prima Jornada De Derecho Procesal Transnacional" organisé par le *Instituto Colombo Panameño de Derecho Procesal* – Panamá, 1-2 février 2007. Ce séminaire a donné lieu à deux présentations des travaux d'Unidroit, sur les Principes relatifs aux contrats du commerce international et sur les Principes ALI/Unidroit de procédure civile transnationale. Il a également permis une approche des milieux gouvernementaux en vue d'une adhésion possible de Panama à UNIDROIT.

III. – COOPERATION AVEC L’OHADA POUR LA PREPARATION D’UN ACTE UNIFORME SUR LES CONTRATS

8. Le projet d’Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats préparé par UNIDROIT sur la base des Principes d’UNIDROIT à la demande du Conseil des Ministres de l’OHADA (et rédigé, ainsi qu’une Note explicative, par le Professeur Marcel FONTAINE, membre belge du groupe de travail sur les Principes d’UNIDROIT, avec le soutien financier du Gouvernement suisse (Direction du développement et de la Coopération) se trouve à l’examen des Commissions nationales des Etats membres de l’OHADA depuis février 2005.

9. En vue de donner l’impulsion nécessaire au processus de consultation et favoriser les échanges sur le projet d’Acte uniforme, UNIDROIT avait envisagé – déjà lors de la tenue de la session du Conseil en mai 2006 – la tenue d’un Colloque en Afrique. Depuis, de nombreux contacts pris avec des experts et des institutions susceptibles de participer au Colloque, et surtout l’invitation de la Faculté de droit de l’Université de Ouagadougou (Burkina Faso) comme hôte du Colloque (dont les dates ont été fixées du 15 au 17 novembre), et le soutien formel manifesté par le Secrétariat Permanent de l’OHADA, donnent maintenant le coup d’envoi à la recherche de financements auprès de bailleurs de fonds, en vue de couvrir les frais d’organisation sur place et les déplacements des participants africains. Les membres du Conseil recevront le moment venu des compléments d’information concernant le programme du Colloque et le Secrétariat demandera également aux membres concernés leur soutien auprès des autorités de leur pays en vue de la demande de financement qui sera formulée.

(fin du document)